

Conseil National du SNUEP-FSU
13 et 14 septembre 2018
Texte Action

UNE POLITIQUE DE CHOC

C'est dans un contexte de réformes brutales que s'organise cette rentrée 2018 avec un gouvernement qui fait le choix de maintenir ses orientations politiques et économiques très libérales et de poursuivre sa méthode.

Cet été, l'Europe a encore fait preuve de son incapacité à gérer les flux migratoires et a de nouveau laissé périr en mer des milliers de migrant-es, refusant toute solidarité effective sur son territoire. Dans ce contexte dramatique, la France a adopté la loi très controversée « asile immigration » qui, contrairement à ce que prétendent ceux qui la portent, facilitera les reconduites aux frontières, allongera les durées en centre de rétention et limitera le droit du sol sur l'île de Mayotte.

Les « affaires » politiques, notamment l'affaire Benalla, ont mis en évidence la manière autoritaire et anti-démocratique du président dans sa conception de la gouvernance. Cette affaire, comme celle de la ministre de la culture, a commencé à entacher l'image d'exemplarité que gouvernement et président prétendent afficher. Malgré cette crise politique, la démission surprise de N. Hulot, une croissance en berne et un niveau d'adhésion à 29 %, la réforme impopulaire du prélèvement à la source, la feuille de route du gouvernement reste inchangée. Après des contre-réformes d'ampleur (Loi Travail, SNCF, formation professionnelle et apprentissage...), il prépare d'autres contre-réformes offensives comme celles des retraites, de la Fonction publique, de la santé, des institutions, de l'assurance chômage...

Le coup de rabot dans les aides sociales, dans un contexte où l'inflation reprend, va continuer de grever le budget des plus démunis quand, dans le même temps, les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux plus riches privent l'État de recettes importantes.

Devant l'urgence écologique qui n'est plus à démontrer, la démission du ministre de l'écologie N. Hulot a provoqué un certain écho dans la population qui aura le mérite de faire la démonstration qu'écologie et politiques d'austérité ne sont pas compatibles.

Le SNUEP-FSU s'interroge sur les mesures annoncées par le Président de la République pour lutter contre la pauvreté. Il rappelle la nécessité de la mise en place d'un plan d'urgence ambitieux qui permette réellement d'éradiquer la pauvreté dans notre pays. Le SNUEP-FSU sera particulièrement vigilant sur la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, la création d'un service public de l'insertion et la reconnaissance des métiers qui y seront associés. Le SNUEP-FSU rappelle que l'État doit avoir la responsabilité de la formation de la qualification des jeunes jusqu'à 18 ans et doit mettre les moyens pour renforcer le service public d'éducation. Le SNUEP-FSU rappelle aussi que la pauvreté est la conséquence de choix politiques. Le SNUEP-FSU continue à exiger un changement profond des orientations politiques du gouvernement qui contribuent à creuser les inégalités et à remettre profondément en cause notre modèle social et qui sont donc antinomiques avec les objectifs annoncés de lutte contre la pauvreté.

L'Éducation nationale et la voie professionnelle ne seront pas épargnées. D'ores et déjà, le budget en préparation qui conditionnera la rentrée 2019, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la réforme Blanquer de la voie professionnelle sont autant d'indicateurs sur les véritables motivations du gouvernement et du ministère. En réalité ils organisent le transfert de la voie professionnelle publique vers les branches professionnelles et se désengagent financièrement et socialement de leurs missions de services publics d'éducation pour les jeunes des classes populaires. Face à la brutalité de ce projet global de société et à la détermination du gouvernement à le mettre en œuvre, nous n'avons pas d'autre choix que de porter une riposte syndicale à la hauteur de ces attaques. Notre première responsabilité est de rassembler et d'organiser la profession pour construire et mener ensemble les actions et mobilisations indispensables pour contrer les orientations politiques libérales actuelles. Le SNUEP-FSU doit continuer à diffuser ses analyses avec la FSU et s'adresser à l'ensemble de la profession pour déconstruire et mettre à jour les véritables intentions du gouvernement.

Mayotte : Pour une scolarisation digne !

La situation des établissements scolaires de Mayotte est catastrophique. De nombreux établissements sont fermés depuis le tremblement de terre. Ceux qui restent ouverts ne suffisent pas à permettre la scolarisation de tous les jeunes et dans des conditions satisfaisantes.

La crise du recrutement est encore plus prégnante que sur le reste du territoire français. Le nombre d'enseignant-es titulaires est insuffisant ce qui permet au rectorat de recruter de nombreux non-titulaires. Le SNUEP-FSU dénonce la politique du vice rectorat qui privilégie les contractuel-les

d'autres académies et même des ressortissant-es de pays étrangers au détriment des Mahorais-es.

L'absence d'université sur le territoire de Mayotte ne permet pas de former des futures enseignant-es pouvant se destiner à travailler dans les écoles, collèges et lycées mahorais.

L'État français doit permettre à tous les jeunes de Mayotte et à ceux arrivant sur le territoire de suivre une scolarité de qualité, de l'école maternelle à l'université, en favorisant la construction de nouveaux établissements et la formation de futur-es enseignant-es mahorais-es.

Réforme des retraites : non à la retraite par points

Cette réforme est déjà annoncée comme la plus explosive du quinquennat. Le SNUEP-FSU continue de s'opposer aux systèmes de retraite unique par points ou par comptes notionnels envisagés par le gouvernement. Ces systèmes préfigurent une individualisation renforcée et moins de solidarité. La fin du contrat entre les générations, du système redistributif et des repères collectifs (annuité, bornes

d'âges, bonification...) sont au cœur de ce projet. Ils entraîneront des baisses brutales de nos pensions. Le SNUEP-FSU avec la FSU s'opposera avec force à ce projet et portera ses propositions, notamment le maintien du Code des pensions civiles, le maintien des pensions de réversion et l'amélioration des droits familiaux.

Offensive contre la Fonction publique : nous ne les laisserons pas faire !

Les 22 propositions contenues dans le rapport *Action publique 2022*, dévoilé cet été à l'insu du gouvernement, confirme l'offensive du 1^{er} ministre contre la Fonction publique : recours accrus aux contrats, externalisation de services entiers, menaces sur le paritarisme, attaques fortes contre les statuts, rémunération au mérite, suppressions de postes et fin du CHSCT. Cette transformation profonde de la Fonction publique, affichée comme une prétendue modernité, n'est qu'une accélération brutale d'une

politique visant à dégrader et à privatiser les services publics. La réorganisation territoriale des services de l'État préfigure une régionalisation accrue de la politique de l'Éducation nationale qui aura des effets réels sur les postes et les missions des agent-es administratifs comme sur la gestion de carrière des fonctionnaires. Le SNUEP-FSU avec les syndicats de la FSU combattront cette réforme qui a pour risque une décentralisation, une régionalisation complète des politiques éducatives.

ÉDUCATION : DES RÉFORMES TOUS AZIMUTS

Alors que le ministre J.-M. Blanquer avait annoncé ne pas vouloir mettre en œuvre des transformations profondes de l'École, la multiplication des chantiers engagés et des mesures prises révèle une réforme générale de l'Éducation nationale. De la maternelle à l'université en passant par le baccalauréat, les lycées, les programmes et la voie professionnelle, aucun secteur n'est épargné.

Attaché aux sciences et à l'évaluation, son discours ne semble pas valoir pour ses propres projets. L'ensemble de ces projets contribuent à décliner les politiques de réduction budgétaire notamment par la baisse du nombre de fonctionnaires et à préparer la marchandisation de l'école. D'aucune façon, ils ne

permettront une meilleure réussite de tous les élèves, l'élévation du niveau de qualification ou la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et culturelles. Dans un contexte d'effectifs chargés dans les classes, de santé des personnels de plus en plus alarmante au travail, d'une formation des maîtres très amoindrie et de rémunérations qui décrochent toujours plus des autres cadres de la Fonction publique, les mesures et les réformes annoncées ne répondent à aucune des préoccupations des personnels, pire elles risquent de les aggraver.

Cette rentrée dans l'éducation c'est aussi les conséquences désastreuses de Parcoursup avec de nombreux jeunes sans affectation en cette rentrée, la

fin de 100 000 contrats aidés, 2500 emplois en moins dans le second degré, la réforme du bac qui se met en place dans une impréparation totale.

Des transformations majeures sont en cours dans l'enseignement professionnel avec la réforme Blanquer de la voie professionnelle et la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Le

Des classes passerelles qui ne masquent pas les effets néfastes de Parcoursup sur les bachelier-es professionnel-les

Les bien mal nommées classes "Passerelle BTS" ont été instaurées durant l'été, sans la moindre concertation et sans que des moyens pérennes soient débloqués. Face au nombre important de bachelier-es professionnel-les "recalé-es" par Parcoursup, le ministre a d'autorité créé des "salles d'attente" pour y caser celles et ceux qui, bien qu'ayant obtenu un avis favorable de leur conseil de classe pour leur poursuite d'études, se retrouvent sans affectation. Ces classes n'ont de « passerelle » que le nom, elles ne sont ni qualifiantes, ni diplômantes et n'offriront pas une place de droit aux jeunes pour une entrée en STS l'année suivante. Elles ne bénéficient d'aucun cadrage national quant aux horaires d'enseignement, aux contenus d'enseignement, aux modalités de stages et d'immersion en STS. Il y aura donc autant d'organisations pédagogiques que de classes - ce qui n'est pas pour favoriser l'équité des jeunes sur l'ensemble du territoire ! De plus, les conditions de travail des personnels vont être mises à rude épreuve : ces classes seront imposées aux enseignant-es sans avoir été ni prévues ni financées

Rentrée dans la voie professionnelle

Le ministre continue sa « com' » allant jusqu'à dire lors de sa conférence de presse que les mesures qu'il prend pour la voie professionnelle relèvent d'une volonté de justice sociale. Seul l'apprentissage sera

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été votée cet été.

Elle va diminuer la part de la taxe d'apprentissage destinée aux lycées professionnels et redonner la main de la formation des jeunes aux entreprises. Les contenus de formation comme les diplômes professionnels vont de nouveau être de la responsabilité des organisations patronales. Les savoirs professionnels seront réduits à leur fonction utilitariste (apprentissage des gestes techniques) - comme ils l'étaient d'ailleurs avant la scolarisation de la voie professionnelle - au détriment de savoirs et savoir-faire complets, techniques et méthodiques que revendique le SNUEP-FSU. Cette loi comporte

SNUEP-FSU pèsera dans les débats pour informer la profession sur les objectifs réels des politiques éducatives menées. Avec les syndicats nationaux de la FSU, il s'engage à porter la nécessité d'un plan d'actions pour mettre un coup d'arrêt aux réformes en cours et à venir dans le champ de l'éducation.

lors de la répartition de la DHG. Les personnels seront donc rémunérés au mieux en HSA, au pire en HSE voire en IMP. Par ailleurs, monter les contenus d'enseignement, organiser les immersions et le tutorat, s'approprier les attendus des classes de BTS et les enseignements à l'orientation nécessitent un investissement faramineux pour les personnels. Et rien n'est prévu pour valoriser ce lourd travail supplémentaire : ni décharge de temps, ni rémunération pérenne.

Pour le SNUEP-FSU, la création de ces classes est un aveu criant de l'échec de deux dispositifs dont le ministre porte une lourde responsabilité : Parcoursup qui a servi d'alibi pour exclure les jeunes de la voie pro de l'enseignement supérieur ; et le bac pro 3 ans qui a compliqué la réussite de ces jeunes dans les STS. Le SNUEP-FSU revendique la création de places de BTS en nombre suffisant pour permettre à tous les bachelier-es professionnel-les qui le souhaitent de poursuivre leurs études. Des moyens supplémentaires doivent être alloués dans les classes de BTS pour accompagner les jeunes les plus en difficulté notamment dans les disciplines générales.

revalorisé. Ce sont bien les exigences et les revendications passées des organisations patronales, Medef en tête, qui vont bénéficier des réformes.

des articles extrêmement préjudiciables aux jeunes et à la voie professionnelle dans son ensemble : l'âge de l'apprentissage repoussé à 29 ans (dispositif qui permettra de retarder l'embauche des jeunes adultes), la fin des 35 h pour les mineur-es qui ne seront plus protégés par leur âge et pourront travailler jusqu'à 40 h par semaine sans dérogation, la fin du recours aux prud'hommes pour les apprenti-es et la possibilité laissée aux CFA d'ouvrir des formations sans délai même lorsqu'un LP dispense les mêmes à proximité. C'est une mise en concurrence assurée et assumée des LP et des CFA.

La réforme Blanquer : un lycée professionnel taillé sur mesure pour le Medef

Le SNUEP-FSU dénonce avec force les grands axes de la réforme de la voie professionnelle arbitrés par le ministère. La réduction des temps d'enseignements généraux engendrera des difficultés accrues pour tous les jeunes ; et plus particulièrement pour celles et ceux qui choisiront de poursuivre leurs études dans le supérieur. La spécialisation à un métier, repoussée en 1^{re}, impliquera une véritable déprofessionnalisation de la formation. Le baccalauréat se préparera ainsi en 2 ans au lieu de 3 actuellement. L'implantation des UFA dans tous les établissements aura des répercussions immédiates sur les conditions de travail des personnels car mixer les publics et les parcours génère des organisations pédagogiques

intenable. Et nos statuts, qui garantissent nos droits et nos missions d'intérêt général, en seront fortement fragilisés. La réforme des CAP impliquera une individualisation pédagogique forcée : les temps de parcours différenciés et l'inclusion scolaire sans moyens suffisants présentent des dangers pour les personnels comme pour les familles à qui l'on ment quant à la réussite des jeunes dans ce contexte dégradé. Avec cette réforme, ce sont des générations complètes de jeunes qui vont être sacrifiées et précarisées.

Le SNUEP-FSU demande le retrait du projet de réforme de l'enseignement professionnel et l'ouverture de réelles discussions sur d'autres bases.

Circulaire Professeur principal : vers l'extension des missions

Un projet de circulaire modifiant le rôle des professeurs principaux est actuellement en cours de rédaction dans les services du ministère. Un premier jet a été communiqué aux organisations syndicales en début d'été. Il y était alors question de voir le/la professeur·e principal·e remplacer à lui/elle seul·e toute l'équipe pluriprofessionnelle et tout particulièrement les Psy-EN dont les missions semblaient ignorées. La préparation à l'orientation deviendrait un

« enseignement » à part entière dont les PP auraient la charge. Dès lors, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU sont intervenus dans une multilatérale pour dénoncer une grande partie de ce projet de circulaire. La circulaire définitive n'est toujours pas parue à ce jour, mais il est certain que si le projet devait sortir en l'état, il contribuerait à dégrader les conditions de travail des PP à un point tel que plus aucun PLP n'aurait envie d'assumer cette mission.

Attractivité de la VP en hausse

En cette rentrée, le ministère n'a cessé de clamer que les demandes d'orientation des élèves de 3^{ème} vers la voie professionnelle étaient en hausse, pour mieux y déceler les prémices de sa prétendue revalorisation. Outre le fait que ces demandes englobent désormais les demandes d'orientation vers l'apprentissage, ce qui contribue à une augmentation mécanique, cette augmentation de la demande est loin d'impliquer une augmentation des affectations ! En effet, et le SNUEP-FSU le dénonce, rien n'a été programmé lors des dernières distributions de DHG dans les

établissements, ni mis en place lors de cette rentrée, pour faire face à cette demande croissante. Pire, la DEPP annonce une prévision d'effectifs en baisse de 1,5 % (près de 10 000 élèves en moins par rapport à l'an dernier) en cette nouvelle année scolaire pour la voie professionnelle scolaire... et ne prévoit un retour à la hausse qu'en... 2021 !

Pour le SNUEP-FSU, il est temps de donner vraiment les moyens de fonctionner à la voie professionnelle scolaire, et encore davantage si son attractivité progresse.

Formation et recrutement des enseignant·es

Ce chantier est décrit comme prioritaire par le ministère, et pourtant, à l'heure actuelle, rien de concret si ce ne sont des recommandations de la Cour des comptes et l'annonce par Blanquer, dans sa conférence de rentrée, d'une réforme à venir pour le début de l'année 2019. Le projet d'assistant·es d'éducation pré-recruté·es semble pourtant se préciser. S'il devait se réaliser, le SNUEP-FSU s'y opposerait, car il ne s'agit pas, pour lui, de pré-recrutements, mais plutôt d'un moyen de disposer

d'un réservoir supplémentaire d'enseignant·es contractuel·les, affecté·es en partie à des missions de remplacement : une aubaine pour le gouvernement dans un contexte d'attaque forte contre l'emploi public statutaire ! De plus, ce projet semble exclure certaines disciplines de l'enseignement professionnel qui sont parmi les premières à souffrir d'un manque d'attractivité, comme en atteste les derniers résultats aux concours.

Malgré un calendrier plus que serré le SNUEP-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, luttera pour la mise en place d'un plan de pré-recrutements ambitieux prenant en compte les spécificités de la voie pro.

Le SNUEP-FSU appelle aussi à signer la pétition pour le remboursement et l'exonération du CVEC (contribution vie étudiante et de campus). Les stagiaires n'ont pas à payer pour la formation professionnelle.

MÉTIERS

Education prioritaire

Le ministère a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur l'éducation prioritaire dès cette rentrée. Ainsi, même s'il semble que les sujets que ce dernier souhaite aborder tournent davantage autour de la répartition au mérite de la prime de 3000 €, le

SNUEP-FSU y portera ses mandats, comme l'extension de l'Éducation Prioritaire au-delà du collège, élargie au lycée par exemple, le maintien des primes aux personnels, le maintien des droits à la mutation.

CAPA hors classe et classe exceptionnelle

La fin de l'année scolaire a été chaotique. Les CAPA d'avancement de grade se sont tenues dans des conditions inacceptables. Certaines académies ont décidé de maintenir les CAPA d'avancement à la hors classe sans que le ministère n'ait communiqué les contingents. Partant de chiffres théoriques, des promotions ont été communiquées aux collègues sans l'assurance qu'elles soient validées une fois le contingent connu. Ce n'est qu'à la mi-juillet que les contingents ont enfin été connus et que les promotions ont pu être confirmées.

Concernant la classe exceptionnelle : malgré les nombreux avertissements formulés au cours des groupes de travail ayant conduit à la mise en place de la classe exceptionnelle, force est de constater que le vivier 1 a été rapidement épuisé, entraînant la perte de possibilité de promotions dans les années à venir. La parité est loin d'être atteinte partout alors que le corps des PLP est composé à 50 % de femmes. Enfin, les textes n'ont pas été respectés partout puisque des nombreux collègues n'ont pas eu accès à leurs appréciations en amont des CAPA.

Rendez-vous de carrière

À ce jour, les avis des recteurs ne sont pas encore tous parvenus aux collègues. Il était prévu un délai de quinze jours à compter de la rentrée pour que ces avis soient communiqués et que puisse s'enclencher les démarches de contestations, les rectorats devant

ensuite organiser des CAPA de révision. Le SNUEP accordera une vigilance particulière pour que ces CAPA puissent se tenir dans un délai raisonnable et avant les élections professionnelles.

Assurer le droit à la mutation pour tou·tes : Barème inter 2019

Lors de groupes de travail en juin et en juillet, la DGRH a montré une volonté de rééquilibrer le barème pour le mouvement inter 2019. Depuis de nombreuses années, le SNUEP porte la nécessité de mieux valoriser les années d'ancienneté pour réduire les écarts de barème, jugés trop importants, entre les collègues ne pouvant faire valoir que des points acquis par l'ancienneté de service et ceux bénéficiant de points liés à leur situation familiale afin d'assurer

un droit à la mutation pour toutes et tous dans un délai plus raisonnable. Les premières propositions de la DGRH semblent aller en ce sens. Le SNUEP-FSU veillera à ce que les décisions prises lors de l'écriture de la circulaire du mouvement inter suivent cette orientation sans néanmoins léser les collègues qui auraient acquis certaines bonifications (vœux préférentiels) aux cours des années précédentes.

Précarité

Alors que cette année a eu lieu la dernière session des recrutements réservés, l'embauche de contractuel·les n'a jamais été aussi importante. Atteignant presque 12 % du corps, les PLP sont les plus concerné·es. L'objectif de résorption de la

précarité dans la Fonction publique affichée dans la loi Sauvadet n'est pas atteint et l'orientation prise au niveau de la Fonction publique d'augmenter le recours aux contrats ne laisse présager aucune amélioration. Le SNUEP-FSU continue à s'opposer

au recours au contrat dans la Fonction publique et à réclamer la mise en place d'un véritable plan de titularisation. Il appelle à une extrême vigilance sur le respect des circulaires académiques dans les actes de gestion des non-titulaires et la tenue des CCP réglementaires. Il rappelle l'existence d'une grille de

CPE

Le SNUEP-FSU se mobilisera pour réclamer la réintégration des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la Fonction publique. En effet au printemps dernier, le Conseil d'État a effectué une nouvelle lecture de l'article 10 de la loi du 11 janvier 1984 « portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État », considérant que les CPE ne constituent pas un corps dérogatoire au statut général de la Fonction Publique puisque non-enseignants.

Les conséquences de la sortie du régime dérogatoire pour les CPE sont néfastes. Car à la veille des élections professionnelles, la modification des commissions paritaires constitue une nouvelle attaque sournoise contre le paritarisme qui vise à affaiblir la représentation des personnels. Cette dissociation des modalités de gestion des carrières et des mutations, constitue un enjeu professionnel capital. L'alignement historique des COP, CPE, et

Rendez-vous salarial

Le 17 octobre aura lieu une réunion de suivi du rendez-vous salarial de juin. Si la reprise du transfert primes/points dans le cadre du PPCR est d'ores et déjà prévue pour janvier 2019, elle est loin d'être

Egalité professionnelle

Cette semaine s'ouvre de nouvelles discussions visant à proposer un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la Fonction publique. Le SNUEP au côté de la FSU sera vigilant

Santé et sécurité au travail

Un rapport sur la santé au travail a été rendu au gouvernement le 28 août. Ce rapport préconise une fusion des différents organismes de santé au travail (INRS, ANACT...) en un organisme unique « France Santé Travail » et des antennes régionales privées. Le SNUEP-FSU s'oppose à cette privatisation. La défense et la promotion de la santé et de la sécurité au travail doit rester une mission de service public.

rémunération nationale qui peut servir de cadre de discussion dans les académies où aucune grille n'existe. Le SNUEP-FSU appelle les personnels à se mobiliser au côté de la FSU lors des différentes journées d'actions qui seront proposées au cours de l'année.

enseignant-es ayant toujours permis des avancées capitales pour tous les corps.

Cette attitude du gouvernement n'augure rien de bon pour tous les personnels de l'Éducation nationale. Sinon pourquoi fragiliser la défense des personnels alors que le gouvernement s'apprête à divulguer ses projets de « rénovation du contrat social » dans la Fonction publique ?

Pourtant le gouvernement a la possibilité de modifier l'article 10 de la loi 84-16 par la voie législative afin d'introduire le corps des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la Fonction publique. La future loi sur l'Éducation prévue en janvier 2019 offre cette opportunité.

Le SNUEP-FSU réaffirme la place des CPE au sein des équipes pédagogiques et demande dès maintenant. À publics communs et statuts équivalents, des règles de gestion et des instances paritaires identiques !

suffisante. Le SNUEP et la FSU porteront la nécessité du dégel et de la revalorisation du point d'indice et réclameront la suppression de la journée de carence.

à ce que ce protocole permette des avancées, notamment en rendant effectives et en renforçant les sanctions prévues contre les employeurs ne respectant pas l'égalité professionnelle.

La discussion autour de l'instauration du CITIS, Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service, prévoit la mise en place d'un délai pour la justification de l'imputabilité au service. Ce délai n'est pas acceptable car il risquerait d'exclure un nombre important de collègues de ce type de congé. En outre, selon le projet de texte, les agents perdraient leur poste au bout d'un an.

Le SNUEP-FSU s'oppose à la mise en place de ce délai et à la remise au mouvement des postes.

DROITS ET LIBERTÉS

Climat

Samedi 8 septembre, une centaine de milliers de personnes sont descendues dans les rues pour dénoncer l'inertie des gouvernements mondiaux à réagir face à la menace climatique. Cette mobilisation citoyenne soutenue par les ONG intervient dans un contexte où la politique du gouvernement Macron, suit, voire anticipe, les demandes des acteurs économiques. Ce

gouvernement, peu soucieux des questions environnementales, écoute attentivement les lobbies conservateurs. Il n'entamera pas les changements pourtant vitaux pour l'ensemble de la population, qui commence à ressentir au quotidien les effets du changement climatique, sans une mobilisation massive. Le SNUEP-FSU soutient et s'associe à ce mouvement citoyen.

Marche pour la paix

Parce que les guerres, les conflits, les urgences économiques et la recherche effrénée de bénéfices impliquent des situations intenable et dramatiques

pour de nombreuses populations, le SNUEP-FSU appelle à participer aux marches pour la paix qui auront lieu sur les territoires le 22 septembre.

La loi dite Schiappa « contre les violences sexuelles et sexistes »

La loi dite Schiappa « contre les violences sexuelles et sexistes », adoptée définitivement cet été, va permettre de punir le cyberharcèlement en élargissant la définition du harcèlement en ligne, de Le président et la ministre des droits des femmes s'étaient engagés à intégrer un seuil d'âge notamment celui de 15 ans en-dessous duquel les enfants seraient considérés comme non consentants à un acte sexuel avec un adulte. Existant dans plusieurs pays européens, comme en Espagne (12 ans) ou au Royaume-Uni (13 ans), l'introduction de ce seuil irréfragable devait permettre d'éviter les attaques contre les victimes souvent très jeunes au tribunal sur leur possible consentement. Or, quand le projet de loi a été présenté, le seuil d'âge avait disparu. Différentes associations se sont mobilisées, dénonçant un statut quo maintenu en matière de protection de l'enfance.

créer une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit "de rue" et de rallonger le délai de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur des mineur-es.

de violences. Face à l'ampleur de ce fléau, c'est très largement insuffisant. Pourtant, le Finistère, par exemple, vient de faire le choix d'en fermer un sur les deux présents sur son territoire.

Le SNUEP-FSU rappelle que la lutte contre les violences faites aux femmes, présentée par le gouvernement comme une grande cause nationale, ne peut se réduire à un slogan et doit se concrétiser par de nouveaux droits et des moyens dédiés.

Le SNUEP-FSU s'engage à soutenir les associations dans leur lutte contre les violences faites aux femmes, notamment lors de la journée du 25 novembre où la lutte contre les violences envers les enfants sera l'un des mots d'ordre.

La loi oblige chaque département à ouvrir un **hébergement d'urgence** pour les femmes victimes

Clément Méric : On n'oublie pas! On pardonne pas !

Le procès Clément Méric s'est ouvert il y a 10 jours. Mais cela fait plus de 5 ans (juin 2013) que Clément Méric, jeune militant antifasciste, s'est fait tuer par des fanatiques d'extrême droite. Le SNUEP-FSU continue le combat contre toutes les violences d'extrême droite pour défendre nos droits et promouvoir l'égalité de tous et toutes. Dans un

contexte tendu de résurgence des groupuscules d'ED, comme « bastion social » dans de nombreuses villes de France et de progression des forces politiques fascistes partout en Europe, avec les chasses aux migrants comme à Chemnitz en Allemagne, nous devons réaffirmer notre solidarité envers les exilé-es de tous les pays.

Politique d'État répressive

Le Ministère de l'Intérieur, Gérard Collomb, reprend les pires discours d'extrême droite et justifie les actes de répression policière. Pas une manifestation ou un rassemblement sans que la police n'intervienne et charge les opposants à la politique de Macron. Des occupants d'une ZAD à Strasbourg contre la construction d'une rocade sont délogés par

des CRS. Des enseignants sont sanctionnés pour avoir soutenu le blocage des examens lors de la lutte contre la loi ORE. Des cheminots sont convoqués pour avoir fait grève et défendu le service public ferroviaire.

Le SNUEP-FSU dénonce cette criminalisation de l'action syndicale.

ACTIONS : ALLER VERS LA MOBILISATION

Le SNUEP-FSU dénonce les mesures de dévalorisations des pensions imposées aux retraité-es qui auront des conséquences réelles sur leurs conditions de vie. Le SNUEP-FSU revendique une revalorisation du pouvoir d'achat et appelle à participer et à réussir les actions du 3 et du 18 octobre initiées par le groupe des 9.

Le SNUEP-FSU rappelle que le contexte social est alarmant pour des pans entiers de la population et que les mesures frontales envisagées par le gouvernement vont renforcer ces difficultés majeures. Les attaques frontales contre la Fonction publique nécessitent de rassembler l'ensemble des agent-es pour créer un rapport de force en notre faveur et porter d'autres réformes. Le SNUEP-FSU porte auprès de la FSU la nécessaire construction de la mobilisation en intersyndicale Fonction publique.

Le SNUEP-FSU s'engage à continuer de diffuser ses analyses et celles de la fédération, notamment les campagnes en cours sur les retraites, les conditions de travail, les salaires, la défense du paritarisme.

Le SNUEP-FSU partage les constats de l'appel interprofessionnel du 9 octobre, centré autour de la défense du modèle social français. Le SNUEP-FSU est convaincu qu'une mobilisation large et unitaire est indispensable pour défendre nos retraites, nos salaires, nos emplois et nos droits.

Le SNUEP-FSU soutient les mobilisations du 9 octobre et engage la FSU à soutenir les mobilisations sur la base de revendications liées à la Fonction publique et aux retraites.

Le SNUEP-FSU lance une enquête sur les conditions de travail des personnels. On le sait, de nombreuses études appuient nos propos et révèlent que les difficultés rencontrées dans l'École sont plus

prégnantes dans les lycées professionnels. Des dispositifs de la réforme de la voie professionnelle vont renforcer certaines de ces difficultés. Le ministre refuse d'entendre la profession, c'est la profession qui s'adressera à lui. Le SNUEP-FSU appelle les militant-es à diffuser largement cette enquête.

Durant tout l'automne, le SNUEP-FSU s'engage à rencontrer et informer les collègues sur les dangers que représentent les transformations majeures à l'œuvre dans la voie professionnelle. La semaine du 17 au 21 septembre et plus particulièrement le 18, il appelle les personnels à participer aux heures d'information syndicale sur l'ensemble du territoire et en intersyndicale partout où cela sera possible. Il est nécessaire de créer les conditions d'une mobilisation contre ces projets et, dans un premier temps, faire retirer le texte réglementaire sur les grilles horaires de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre qui entérinerait les suppressions de postes à venir.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à se mobiliser par la grève le 27 septembre en participant massivement aux rassemblements et manifestations organisées en intersyndicale VP sur l'ensemble du territoire.

Le ministre Blanquer porte un projet global pour l'École dangereux pour les jeunes et pour les personnels. Ce projet renforcera les inégalité sociales et territoriales, entravera la réussite de nombreux jeunes et détériorera les conditions de travail des personnels. Le SNUEP-FSU portera la nécessité de la construction d'une action spécifique FSU sur l'éducation avant la fin de l'année civile.